



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
DES HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**23 mai 2017**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DSDEN 92 du 23 mai 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>Page</b>
DSDEN 92 n° 2016-007	07.10.2016	Arrêté portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine.	3
DSDEN 92 n° 2016-008	09.11.2016	Arrêté portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine.	4
DSDEN 92 n° 2017-001	16.01.2017	Arrêté portant composition du comité technique spécial départemental des Hauts-de-Seine.	8
DSDEN 92 n° 2017.002	06.03.2017	Arrêté portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine.	10
DSDEN 92 n° 2017-003	27.04.2017	Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine.	14

**Arrêté DSDEN n°2016-007 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts-de-Seine**

**Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale  
Directeur des services départementaux  
De l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,  
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011, modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,  
VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,  
VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 4 décembre 2014,  
VU l'arrêté rectoral du 17 décembre 2014 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,  
VU l'arrêté n°2015-003 du 13 janvier 2015 portant composition du CHSCT spécial départemental des Hauts de Seine,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté du 13 janvier 2015 sont abrogées.

**Article 2 :** Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts de Seine est ainsi composé :

• **Représentants de l'administration :**

Monsieur Philippe WUILLAMIER, DASEN-DSDEN des Hauts de Seine,

Madame Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine,

• **Représentants des personnels :**

Titulaires

1) au titre de la FSU :  
Mme Claudine BEZOL  
Mme Anne GUIGNON

M. Patrick MATHIEU  
M. Serge SAMBA

2) au titre de la FNEC-FP-FO : Mme Pauline COLIN

3) au titre de l'UNSA : Mme Christine MERCIER

4) au titre du SGEN-CFDT : M. Olivier HAMON

Suppléants

1) au titre de la FSU : M. Jean-François GAY  
M. Stéphane KOPER  
Mme Sophie MARTIN  
Mme Clarisse STOVEN-BUGEAUD

2) au titre de la FNEC-FP-FO : M. Tristan BEAL

3) au titre de l'UNSA : Mme Murielle BARRAT

4) au titre du SGEN-CFDT : M. Jean-Yves BERNARD

**Article 3 :** La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 7 octobre 2016

**Le Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale  
Directeur des services départementaux  
De l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

**Philippe WUILLAMIER**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DSDEN92 n°2016-008 portant composition du Conseil Départemental de  
l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;

- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du Conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU l'arrêté DSDEN 92 n°2016-005 du 30 septembre 2016 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
- VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
- VU la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du Conseil départemental au sein des organismes divers ;
- VU les propositions de Monsieur le Président de l'Association des Maires du département des Hauts-de-Seine ;
  
- SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

***ARRETE***

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les dispositions de l'arrêté DSDEN 92 n°2016-005 du 30 septembre 2016 sont abrogées.

**Article 2 :**

La composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale est la suivante :

**1) Dix représentants des collectivités locales :**

**Communes :**

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE  
 Madame Pénélope FRAISSINET  
 Madame Marie-Christine  
 MARTINOLI  
 Madame Leïla LEGHMARA

Suppléants

Madame Irène TALLA  
 Madame Catherine PICARD  
 Madame Sylvie BOSSET  
  
 Monsieur David LEFEVRE

**Conseil départemental :**

Titulaires

Madame Nicole GOUETA  
 Madame Nathalie LÉANDRI

Suppléants

M. André MANCIPOZ  
 Monsieur Denis LARGHERO

Madame Aurélie TAQUILLAIN  
Madame Camille BEDIN  
Monsieur Pierre OUZOULIAS

Madame Alice LE MOAL  
Madame Isabelle CAULLERY  
M. Patrick JARRY

**Conseil régional :**

Titulaire

Suppléant

N..

N.....

**2) Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat**

**Fédération syndicale unitaire :**

Titulaires

Suppléants

Madame Marie-Pierre CARLOTTI  
Madame Charlotte BÈUF  
Monsieur Erwin ESTAY  
Madame Élisabeth RADUCANU  
Monsieur Jean-François GAY

Monsieur Pascal HOUDU  
Monsieur Julien BEAUSSIER  
Monsieur Jacky LIZÉ  
Monsieur Matthieu BIERCE  
Madame Christel GIROUD

**FNEC-FP-FO :**

Titulaire

Suppléant

Madame Pauline COLIN

Monsieur Tristan BÉAL

**U.N.S.A. Éducation :**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Gilles DELISLE

Monsieur Charles BARDOU

**S.G.E.N.-C.F.D.T.**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Jean-Pierre BAILLS

Monsieur Laurent DEBOVES

**C.G.T.**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Jean GRIMAL

Monsieur Samuel SERRE

## SNALC, SNE, SPLEN-SUP

### Titulaire

Madame Clotilde GROSMANGIN

### Suppléant

Monsieur Stéphane PRUEDE

### **3) Dix représentants des usagers**

#### **4) Sept représentants des parents d'élèves**

#### **Fédération des conseils de parents d'élèves**

### Titulaires

Madame Françoise BRIAND  
Madame Ahlam MARQUE  
Monsieur Denis LAUDEREAU

Monsieur Marcel CERF  
Madame Joëlle PARIS

### Suppléants

Monsieur Patrice BEAUDOUX  
Monsieur Gwenaël LUNEAU  
Madame Ève NIELBIEN  
DIAKANUA  
Monsieur Thierry GIBERT  
Monsieur Philippe NICOLAS

#### **Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public**

### Titulaires

Monsieur Jean-Loup DUJARDIN  
Monsieur Laurent  
ZAMECZKOWSKI

### Suppléants

Madame Isabelle AUBRUN  
Madame Carole GAILLARD

#### **5) Un représentant des associations complémentaires**

### Titulaire

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

### Suppléant

Monsieur Robert LESNE (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

#### **6) Deux personnalités qualifiées désignées**

#### **- par le préfet**

### Titulaire

Madame Sophie CLUZEL -  
coordonnatrice du service  
d'accompagnement et d'information  
pour la scolarisation des élèves

### Suppléant

Madame Emmanuelle  
HOCHEREAU, Directrice de l'Union  
départementale des associations  
familiales des Hauts de Seine (UDAF)

handicapés des Hauts-de-Seine 92)  
(SAIS92)

**- par le président du conseil départemental**

Titulaire

Suppléant

Madame Claudine BATTU

Monsieur Christian PELEGRY

**7) A titre consultatif**

**Un délégué départemental de l'Éducation nationale**

Titulaire

Suppléant

Monsieur Jean-Claude BARDEAU

Monsieur André DAURIEL

**Article 3 :**

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 9 novembre 2016

LE PRÉFET  
Pierre SOUBELET

**Arrêté DSDEN92 n°2017-001 portant composition du comité technique spécial départemental des Hauts-de-Seine**

**Le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État,

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de L'État,

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 4 décembre 2014,



VU l'arrêté rectoral du 17 décembre 2014 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,  
VU l'arrêté n°2016-004 du 14 septembre 2016 portant composition du CTSD des Hauts de Seine,

## A R R Ê T E

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté du 14 septembre 2016 sont abrogées.

**Article 2 :** La composition du comité technique spécial départemental est fixée comme suit :

### • Représentants de l'administration :

Monsieur Philippe WUILLAMIER, Directeur académique des Hauts de Seine,  
Madame Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine,

Le Directeur académique est assisté en tant que de besoin par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CTSD.

### • Représentants des personnels :

#### Titulaires

- |  |   |
|--|---|
| 1) au titre de la FSU :                | Mme CARLOTTI Marie-Pierre<br>Mme BŒUF Charlotte<br>Mme GIROUD Christel<br>Mme RADUCANU Élisabeth<br>M. BEAUSSIER Julien |
| 2) au titre de la FNEC-FP-FO :         | M. BÉAL Tristan   |
| 3) au titre de l'UNSA :                | Mme SIRE Fabienne   |
| 4) au titre du SGEN-CFDT :             | M. BERNARD Jean-Yves  |
| 5) au titre de la CGT :                | M. SERRE Samuel   |
| 6) au titre du SNALC, SNE, SPLEN-SUP : | Mme GROSMANGIN Clotilde   |

#### Suppléants

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| 1) au titre de la FSU : | M. HOUDU Pascal<br>M. BIERCE Matthieu<br>M. RACOFIER Éric<br>Mme ROYER Geneviève<br>Mme HAYI Nathalie |
|-------------------------|---|

- 2) au titre de la FNEC-FP-FO : M. GALLAND Richard
- 3) au titre de l'UNSA : M. AUTRET Julien
- 4) au titre du SGEN-CFDT : M. DEBOVES Laurent
- 5) au titre de la CGT : M. GRIMAL Jean
- 6) au titre du SNALC, SNE, SPLEN-SUP : M. PRUEDE Stéphane

**Article 3 :** La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 16 janvier 2017

**Le Directeur Académique des Services de  
l'Éducation nationale  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

**Philippe WUILLAMIER**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DSDEN 92 n°2017-002 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code de l'Éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du Conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU l'arrêté DSDEN 92 n°2016-007 du 9 novembre 2016 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine ;
- VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
- VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
- VU la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du Conseil départemental au sein des organismes divers ;
- VU les propositions de Monsieur le Président de l'Association des Maires du département des Hauts-de-Seine ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les dispositions de l'arrêté DSDEN 92 n°2016-007 du 9 novembre 2016 sont abrogées.

**Article 2 :**

La composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale est la suivante :

**8) Dix représentants des collectivités locales :**

**Communes :**

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE  
Madame Pénélope FRAISSINET  
Madame Marie-Christine MARTINOLI  
Madame Leïla LEGHMARA

Suppléants

Madame Irène TALLA  
Madame Catherine PICARD  
Madame Sylvie BOSSET  
Monsieur David LEFEVRE

**Conseil départemental :**

Titulaires

Madame Nicole GOUETA  
Madame Nathalie LÉANDRI  
Madame Aurélie TAQUILLAIN  
Madame Camille BEDIN  
Monsieur Pierre OUZOULIAS

Suppléants

M. André MANCIPOZ  
Monsieur Denis LARGHERO  
Madame Alice LE MOAL  
Madame Isabelle CAULLERY  
M. Patrick JARRY

**Conseil régional :**

Titulaire

N..

Suppléant

N.....

**9) Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat**

**Fédération syndicale unitaire :**

Titulaires

Madame Marie-Pierre CARLOTTI  
Madame Charlotte BÈUF

Suppléants

Monsieur Pascal HOUDU  
Monsieur Julien BEAUSSIER

Monsieur Erwin ESTAY  
Madame Élixa RADUCANU  
Monsieur Jean-François GAY

Monsieur Jacky LIZÉ  
Monsieur Matthieu BIERCE  
Madame Christel GIROUD

**FNEC-FP-FO :**

Titulaire

Madame Pauline COLIN

Suppléant

Monsieur Tristan BÉAL

**U.N.S.A. Éducation :**

Titulaire

Monsieur Gilles DELISLE

Suppléant

Monsieur Charles BARDOU

**S.G.E.N.-C.F.D.T.**

Titulaire

Monsieur Jean-Pierre BAILLS

Suppléant

Monsieur Laurent DEBOVES

**C.G.T.**

Titulaire

Monsieur Jean GRIMAL

Suppléant

Monsieur Samuel SERRE

**SNALC, SNE, SPLEN-SUP**

Titulaire

Madame Clotilde GROSMANGIN

Suppléant

Monsieur Stéphane PRUEDE

**10) Dix représentants des usagers**

**11) Sept représentants des parents d'élèves**

**Fédération des conseils de parents d'élèves**

Titulaires

Madame Françoise BRIAND  
Madame Ahlam MARQUE  
Monsieur Denis LAUDEREAU

Suppléants

Monsieur Patrice BEAUDOUX  
Monsieur Gwenaël LUNEAU  
Madame Ève NIELBIEN DIAKANUA

Monsieur Marcel CERF  
Madame Joëlle PARIS

Monsieur Thierry GIBERT  
Monsieur Philippe NICOLAS

### **Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public**

#### Titulaires

Monsieur Jean-Loup DUJARDIN  
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

#### Suppléants

Madame Isabelle AUBRUN  
Madame Carole GAILLARD

### **12) Un représentant des associations complémentaires**

#### Titulaire

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

#### Suppléant

Monsieur Robert LESNE (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

### **13) Deux personnalités qualifiées désignées**

#### **- par le préfet**

#### Titulaire

Madame Sophie CLUZEL - coordonnatrice du service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés des Hauts-de-Seine (SAIS92)

#### Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

#### **- par le président du conseil départemental**

#### Titulaire

Madame Claudine BATTU

#### Suppléant

Monsieur Christian PELEGRY

### **14) A titre consultatif**

#### **Un délégué départemental de l'Éducation nationale**

#### Titulaire

Monsieur Jean-Claude BARDEAU

#### Suppléant

Monsieur André DAURIEL

### **Article 3 :**

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, sont

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 6 mars 2017

LE PRÉFET,

Pierre SOUBELET

**Arrêté DSDEN-92 n°2017-003 portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine**

**Le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État,

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n°90-770 du 31 août 1990, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

VU l'arrêté rectoral du 9 octobre 2014 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales uniques communes des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'académie de Versailles,

VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats aux élections professionnelles 2014 en date du 5 décembre 2014,

VU l'arrêté du 4 septembre 2016 portant composition de la CAPD unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine,

VU les lettres de démission de leur mandat de représentant des personnels émanant de Mme Sabine MAZARS en date du 18 avril 2017 et de Mme Stéphanie CARDOSO en date du 24 avril 2017,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté du 4 septembre 2016 sont abrogées.

**Article 2 :** La nouvelle composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine est définie comme suit :

**• Représentants de l'administration :**

## Titulaires

Monsieur Philippe WUILLAMIER, DASEN-DSDEN des Hauts de Seine,  
Madame Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la DSDEN des Hauts de Seine  
Madame Véronique GARCIA-GILLET, IENA,  
Monsieur Alain BOUHOURS, IEN 22<sup>ème</sup> circonscription (coordination ASH),  
Madame Pascale LE GALL, IEN 5<sup>ème</sup> circonscription (Levallois-Perret),  
Madame Christine MOSSÉ, IEN 30<sup>ème</sup> circonscription (Nanterre préélémentaire),  
Monsieur Patrice RODER, IEN 28<sup>ème</sup> circonscription (Montrouge),  
Madame Martine AUSSIBEL, IEN 13<sup>ème</sup> circonscription (Saint-Cloud),  
Monsieur Jean-Louis GAUCHER, IEN 15<sup>ème</sup> circonscription (Meudon),  
Monsieur Frédéric BAC, chef de la division du 1<sup>er</sup> degré (D1D),

## Suppléants

Madame Mariane TANZI, DASEN adjoint,  
Monsieur Thierry AUMAGE, DASEN adjoint,  
Madame Agnès CARNEL, IEN 16<sup>ème</sup> circonscription (Issy les Moulineaux),  
Monsieur Jean-Paul LAURENT, IEN 12<sup>ème</sup> circonscription (Rueil-Malmaison)  
Madame Valérie NEVEU, IEN 2<sup>ème</sup> circonscription (Asnières),  
Monsieur Régis AUTIÉ, IEN 21<sup>ème</sup> circonscription (Antony),  
Madame Marie EYBERT, IEN 8<sup>ème</sup> circonscription (Courbevoie),  
Madame Sophie AVIGNON, IEN 6<sup>ème</sup> circonscription (Colombes I),  
Madame Valérie SOULAINÉ, IEN 29<sup>ème</sup> circonscription (Neuilly/Seine),  
Monsieur Yannick LE ROMANCER, chef du bureau D1D1,

### • Représentants des personnels :

## Titulaires

Professeur des écoles « hors classe »

Monsieur Patrick PELLOUX-PRAYER

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale » :

Mme Charlotte BŒUF  
Monsieur Pascal HOUDU  
Mme Elisa RADUCANU  
Mme Sophie MARTIN  
Mme Fabienne PASQUIER-ROUVRAIS  
Monsieur Stéphane KOPER  
Monsieur David PLANCHE  
Monsieur Gaëtan LE PORHO  
Madame Camille JOYEUX

## Suppléants

Professeur des écoles « hors classe » :

Madame Nathalie HAYI

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale »:

Madame Anne GUIGNON

Monsieur Jacky LIZÉ

Madame Stéphanie DUFFOUR

Madame Pauline CANER-CHABRAN

Mme Christine PARAT

Monsieur Éric RACOFIER

Monsieur Pascal ROSAMONT

Monsieur Jean GRIMAL

Madame Julie FAUREL

**Article 3 :** La Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 27 avril 2017 et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 27 avril 2017

**Le Directeur Académique des Services de  
l'Éducation nationale  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

**Philippe WUILLAMIER**



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>